

Certificat de conformité

(Véhicules livrés en châssis-cabine, VASP ou non aménagés)

Je soussigné IVECO France SA 6 rue Nicolas COPERNIC, 78190 TRAPPES, représentant dûment accrédité de IVECO MAGIRUS AG D 89070 ULM constructeur certifie :

Que le véhicule livré :

(2) Dénomination

(D.1) Marque

(D.2) Type Variantes Versions

(D.3) Dénomination commerciale

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type

(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible

(F.2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC)

(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTRA)

(J) Catégorie internationale

(J.1) Genre national

(K) Numéro de la réception par type

(P.1) Cylindrée

(P.2) Puissance nette maximale

(P.3) Source d'énergie

(P.6) Puissance administrative

(S.1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)

(U.1) Niveau sonore à l'arrêt

(U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant

(V.7) CO₂

(V.9) Classe environnementale

IVECO

KE3T3531B38

AD380T35

WJME3TPS20C168779

32000 Kgs

26000 Kgs

40000 Kgs

N3G

CAM

2404-05-01

7790 cm³

259 kW

GO

21 CV

2

83 vertical arrière cabine

1800 tr/min

g/Km

8877*0127A

Est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota).

Que le véhicule sort de nos usines le 31/08/2006 :

Pour être livré à :

Fait à Trappes, le 31/08/2006

Nota : Pour obtenir l'immatriculation du tracteur routier livré en châssis cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et une attestation de montage d'un dispositif d'attelage répondant aux dispositions du paragraphe A. Cette attestation doit être conforme à l'annexe X de l'Arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles.

Et attestons en outre que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro de série qui figurent sur le certificat de conformité ci-dessus a été régulièrement mis à la circulation dans les conditions fixées par les lois et règlements douaniers français.

Dispense N°1 du Directeur des services fiscaux des Yvelines (78) du 07/12/1999

Trappes, le : 20 septembre 2006

DIRECTION LOGISTIQUE
IVECO FRANCE S.A.

6, Rue Nicolas Copernic - 78190 TRAPPES

Clarence Guisnel

(Par délégation spéciale du président)

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Je soussigné IVECO France SA

6, Rue Nicolas Copernic, 78190 TRAPPES, représentant accrédité de IVECO MAGIRUS AG D 89070 ULM constructeur, certifie :

Que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipés de :

(1) Réservoir(s) de carburant :

- Nombre :

- Capacité :

(2) - Emplacement :

(2) Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2 :

- Marque de ce ralentisseur :

(3) - Type de ce ralentisseur :

- Poids de ce ralentisseur permettant la majoration

du PTAC et du PTRA (voir nota § 2) :

(5) Suspension de l'essieu moteur :

ni pneumatique ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe II de la directive

96/53 CEE

(6) Charges maximales admissibles :

Essieu 1 8000 Kg

10) Type de cylindres freins :

- Essieu 1: 24

- Essieu 2: 18

- Essieu 3: 18

11) Type de moteur :

12) Type de cabine : AD Cabine courte

13) Type de protection AR : Ensemble véhicule (sans marquage)